

LES MURS ONT LA PAROLE:

Depuis 2009, à l'initiative de Serge CARDEILHAC (*Directeur artistique IBO*) et Anne Marie PUGENS (*Vice-Présidente IBO et responsable IBO de Légevin*), et grâce au soutien de la communauté de communes de la Save au Touch (dénommée ci-dessous la « CCST »), le projet **IBO** "LES MURS ONT LA PAROLE", a vu le jour.

Ce sont des séries de **13 photos sur bâches**, de **1,80mx1,50m**, reproduisant des photos de membres de **IBO** et qui sont faites pour être accrochées en extérieur sur des murs de bâtiments publics ou autres.

Les séries sont en ligne sur le site IBO <https://www.ibo-toulouse.com> rubrique ibo bâches

Chaque année, un sujet nouveau est proposé aux membres de **IBO**, en vue de construire l'exposition de l'année.

En mai, les bâches sont exposées à Légevin, puis tournent dans les communes de la communauté durant toute la première année selon un calendrier interne à la CCST.

A partir de la seconde année, elles sont disponibles à la location pour des communes externes à la CCST.

La location est alors régie par une convention entre la commune locataire et la CCST.

La durée de la location peut être de 1 mois, de 15 jours ou d'un week-end (*du vendredi matin au lundi matin*).

BUDGET:

Coût de la location :

- Ces tarifs ont été modifiés par la CCST EN 2019 (ci-joint) **nouveau tarif 0,75 E par photo par jour**

•

En sus de la location, il faut aussi prévoir :

- Le transport aller et retour à partir de la CCST* au lieu d'accrochage,
- L'accrochage : pour cela, il faut souvent envisager la location d'une nacelle,
- L'assurance : diverses modalités possibles mais toutes doivent inclurent la responsabilité civile de la commune accueillante,
- La signature de la convention de prêt en deux exemplaires par une personne habilitée.

*communauté de communes de la Save au Touch

MODALITES D'EMPRUNT.

- **Tout emprunt se fait avec la fiche d'emprunt ci-jointe.**
- Toute location se fait uniquement à des communes.
- Toute demande doit être faite par l'organisme emprunteur à la communauté de communes de la SAVE au TOUCH.

Contact:

S'adresser à Mr Manuel PINTO
Services techniques Grand Ouest toulousain
10 Rue François Arago, 31830 Plaisance-du-Touch
Tel 06 19 32 10 47 servicemateriel@grandouesttoulousain.fr

En cas d'absence : Mr Guillaume BOISELLE (si nécessaire)

REGLEMENT DE LA FACTURE :

La commune locataire règle directement la location à la communauté de la Save et du Touch, par facturation du Trésor Public :

FIXATION DES BACHES :

Les bâches sont faites pour être fixées contre des murs plans (sans relief)

Chaque bâche possède un tendeur à chacun de ses 4 coins, afin de les accrocher en tension à des points fixes sur des murs.

Voir ci-dessous un exemple de fixation à Léguévin :



Un ensemble de bâches.



Une bâche.



Un tendeur.